

COMMUNE DE HUNSPACH

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois février
Le Conseil Municipal de la commune de Hunspach, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la mairie de la Commune de HUNSPACH,
sous la présidence de M. Bertrand WAHL, Maire

Présents :

Bertrand WAHL, Sylvie HEIBY, Joël GIROLT, Sabine BILLMANN, Anne GUTH, Marc JUNCKER, Romain LAUTERBACH, Stéphanie MERCK, Muriel MOTZ, Jean-Marc MULLER, Frédéric NEUHARDT, Marc WENGER

Absents excusés :

Léa ANSTAETT, donne pouvoir à Bertrand WAHL
Joé JUNCKER, donne pouvoir à Sabine BILLMANN
Perrine FABACHER, donne pouvoir Joël GIROLT

Secrétaire de séance : Muriel MOTZ

Date de convocation : 29 janvier 2026

&&&&&

1° APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 12 DECEMBRE 2025

Le compte-rendu du 12 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

2° SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026

Les Conseillers après en avoir débattu, décident à l'unanimité d'inscrire au budget les montants suivants :

NOMS DES ASSOCIATIONS	MONTANT DE LA SUBVENTION
Association accueil au pays des villages traditionnels	250 €
Agence postale	14 400 €
Association Foncière	800 €
Association Sportive Hunspach	500 €
Coopérative scolaire	250 €
APE – les petits Hunspachois	250 €
FAH	250 €
Groupe Folklorique	500 €
Harmonie	500 €
Prévention Routière	38 €
Amicale Sapeurs-Pompiers Hoffen-Hunspach-Leiterswiller	250 €
Tennis Club Hunspach	500 €
Village de gîte	250 €
Happaranka	250 €
Association Histoire Hunspach et Environs	250 €
Elsass Party	250 €
Avotra Alsace	250 €
Association arboricole du Pats de Wissembourg	250 €
Paroisse Hunspach-Hoffen-Ingolsheim	250 €

3° GROUPE FOLKLORIQUE – DEMANDE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le maire informe le conseil municipal de la demande de subvention exceptionnelle sollicitée par le Groupe Folklorique, afin de participer au renouvellement des costumes. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la contribution de la Commune et décide de verser une subvention exceptionnelle de 1 000.00 euros au Groupe Folklorique.

4° DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ASSOCIATION ENTR'AIDE COLLEGE

Le maire informe le conseil municipal de la demande de subvention de fonctionnement adressée par l'association Entr'Aide du collège de Soultz-Sous-Forêts. Cette demande ne vise pas à subventionner le fonctionnement de l'établissement, mais à participer au fonctionnement de l'association proposant diverses actions. Après en avoir débattu, le collège comptant plusieurs associations de parents d'élèves, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.

5° SALLE DES FETES – TARIFICATION EXCEPTIONNELLE

Le maire informe le conseil municipal de la demande de location de la salle des fêtes par l'ensemble VOLTA le dimanche 1er mars 2026. Un concert sera donné le dimanche après-midi. La salle sera occupée uniquement une demi-journée durant le week-end. La grille tarifaire en vigueur ne prévoyant pas de tarif pour ce type d'occupation, une tarification exceptionnelle est demandée. Après exposé du maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité de fixer le tarif de location à 300 € pour le dimanche 1er mars 2026 à l'occasion du concert de l'ensemble VOLTA.

6° CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL – CATEGORIE B

Le maire expose la promotion interne d'un agent communal sur l'emploi de secrétaire générale de mairie, dans le cadre d'une mesure dérogatoire prévue par la réglementation en vigueur. Cette promotion interne nécessite la création de l'emploi correspondant au grade de rédacteur territorial, afin de régulariser la situation administrative de l'agent concerné. Il convient, en conséquence, de modifier le tableau des effectifs de la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de créer à compter du 01/03/2026 un emploi permanent de rédacteur territorial, relevant de la catégorie B, à temps complet. Cet emploi est destiné à permettre la nomination d'un agent par voie de promotion interne, dans le cadre d'une mesure dérogatoire sur l'emploi de secrétaire générale de mairie.

7° DESIGNATION DU MAITRE D'ŒUVRE POUR L'OPERATION « REHABILITATION DE LA MAISON HEIMLICH – ATTRIBUTION DU MARCHE

Le maire rappelle l'avis d'appel public à la concurrence publié le 1er Décembre 2025 dans « Alsace Marchés Public selon la procédure MAPA, concernant le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la maison Heimlich. La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 12 janvier 2026 a examiné les candidatures et les offres reçues sur la base des critères de jugement énoncés dans le règlement de la consultation, à savoir : Critère 1 : Valeur technique - Poids 60% ; Critère 2 : Prix des prestations - Poids 40 %. Au vu du rapport d'analyse des offres, la CAO a proposé de retenir l'offre présentée par le cabinet d'architecture K&+, montant des honoraires : 151 500 € HT. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité la proposition de la Commission d'Appel d'Offres, désigne le cabinet K&+ comme maître d'œuvre pour l'opération « Réhabilitation de la Maison Heimlich » et autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre ainsi que toutes les pièces contractuelles s'y rapportant. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026.

8° DIVERS :

- **VISITE FORT DE SCHOENENBOURG** : Le maire propose d'organiser une visite du fort de Schoenenbourg avec Marc Halter.
- **ACCUEIL PERISCOLAIRE** : le maire informe qu'une demande d'accueil périscolaire le matin pourrait être examinée par la FDMJC, dès lors que 5 familles en fasse la demande de manière permanente.
- **ELECTIONS MUNICIPALES 15 MARS 2026** : Organisation du bureau de vote
- **REPAS DES AINES DIMANCHE 8 FEVRIER 2026** : organisation

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 00

WAHL Bertrand	Maire	
HEIBY Sylvie	Adjoint au Maire	
GIROLT Joël	Adjoint au Maire	
ANSTAETT Léa	Conseillère Municipale	Donne pouvoir à Bertrand WAHL
BILLMANN Sabine	Conseillère Municipale	
FABACHER Perrine	Conseillère Municipale	Donne pouvoir à Joël GIROLT
GUTH Anne	Conseillère Municipal	
JUNCKER Joé	Conseiller Municipal	Donne pouvoir à Sabine BILLMANN
JUNCKER Marc	Conseiller Municipal	
LAUTERBACH Romain	Conseiller Municipal	
MERCK Stéphanie	Conseillère Municipale	
MOTZ Muriel	Conseillère Municipale	
MULLER Jean Marc	Conseiller Municipal	
NEUHARDT Frédéric	Conseiller Municipal	
WENGER Marc	Conseiller Municipal	